

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
L'évaluation des parkings dédiés au covoiturage

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement wallon a approuvé le financement de six nouveaux parkings dédiés au covoiturage, dans le cadre des investissements du Plan de relance de la Région wallonne.

750 nouvelles places de parking covoiturage seront ainsi créées d'ici 2025, s'ajoutant aux 3.700 existants déjà.

Monsieur le Ministre, si je ne peux que me réjouir de cette nouvelle pour les nombreux navetteurs, je m'interroge toutefois sur le dispositif existant. Une évaluation des parkings de covoiturage existants a-t-elle eu lieu? Si oui, qu'en ressort-il? A défaut, ne serait-il pas intéressant d'en réaliser une?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

[Décembre 2022]

Effectivement, le Gouvernement wallon a approuvé il y a peu le financement de nouveaux parkings de covoiturage dans le cadre du Plan de relance wallon. Cela fait suite au travail mené conjointement par le bureau d'études Espaces-Mobilité, la direction de la Planification de la Mobilité du SPW-MI et mon Cabinet. Les choix opérés se sont appuyés sur une liste de critères objectifs et sur base des besoins observés sur le terrain. Une priorisation des investissements a donc été établie, en tenant compte des ressources financières et humaines disponibles. En fonction de l'état d'avancement des projets, d'autres parkings pourront encore venir compléter la liste actuelle, ceci sera ré-évalué régulièrement dès l'année prochaine (2023).

En ce qui concerne les parkings de covoiturage existants, il faut reconnaître qu'il n'existe pas, pour l'heure, de dispositif permanent et systématique de monitoring pour évaluer l'utilisation et la fréquentation des aires de covoiturage.

Toutefois, bureau d'études et administration ont déjà effectué des relevés, et en mènent toujours actuellement, que ce soit dans le cadre des analyses de potentiel pour les nouveaux parkings ou de l'optimisation des infrastructures existantes. Certes, si ces observations sont limitées et davantage qualitatives, elles ont néanmoins permis, par coups de sonde, d'évaluer le succès des parkings, mais aussi de compléter l'infrastructure là où cela s'avère nécessaire, par exemple en diagnostiquant les manques en matière de signalisation. Chaque visite sur le terrain est donc l'occasion pour les services concernés d'évaluer la demande en covoiturage aux différents endroits, ainsi que la qualité des aménagements et leur évolution dans le temps.

Cela étant, en parallèle des processus existants, mon Cabinet et l'administration réfléchissent actuellement au développement d'une stratégie plus établie et coordonnée, afin de pouvoir justement disposer d'une évaluation complète et d'un suivi dans le temps. Cela devrait permettre entre autres de quantifier l'évolution des pratiques et de mieux cibler les besoins futurs. La réflexion porte tant sur le type et la fréquence des observations à réaliser que sur les acteurs qui seront les plus à même de les mener ou encore sur la manière de transmettre et traiter ces informations. Ce besoin est donc bel et bien identifié au sein de l'administration. Il est déjà intégré au processus de décision et devrait connaître encore d'autres développements à l'avenir.

Enfin, notons également que dans le cadre du marché de services relatif au Réseau wallon de parkings de covoiturage, le bureau d'études désigné travaille à la fois sur les parkings de covoiturage actuels et futurs. Un vade-mecum est en finalisation d'écriture pour guider les services concernés par leur développement, et intègre un volet « monitoring » afin de pouvoir justement mieux prendre ces éléments en considération à l'avenir. Ce document devrait être disponible début 2023 après validation du Comité d'accompagnement, afin d'être exploitable dès la mise en œuvre des prochains projets liés au covoiturage.